

# Compte Rendu de la réunion riverains du 08.09.2022

## AMENAGEMENT DE LA RUE ALFRED de VIGNY de l'Avenue du Thil jusqu'à la rue E.Michelet

◆ <b>Objet</b> : Présentation du projet en phase esquisse	
◆ <b>Personnes concernées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Elus</b></li><li>- C.Joussaume</li><li>- B.Cristofoli</li><li>- F.Fize</li><li>• <b>Ville de Saint-Médard-en-Jalles</b></li><li>- C.Perpère</li><li>• <b>Métropole</b></li><li>- N.Gregoire</li><li>- F.Leconte</li></ul>	• <b>Habitants et riverains (16 personnes)</b>

### La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation par la métropole du projet et des deux hypothèses d'aménagement
- Échanges avec les riverains et validation d'une solution

### ▪ 1) *Présentation des besoins, enjeux et proposition de la ville*

Suite aux nombreuses demandes des riverains concernant l'état du revêtement de la voirie et des problématiques d'eaux pluviales, la ville a demandé à la métropole d'étudier la requalification de la voie depuis l'avenue du Thil jusqu'à la rue E.Michelet.

Lors de la réunion il est précisé que le projet prévoit l'enfouissement des réseaux Enedis, Télécom et éclairage public. De même, une étude hydraulique a été engagée afin d'étudier une solution optimisée de gestion des eaux pluviales. L'objectif étant de collecter les eaux pluviales via l'aménagement de la voirie, de favoriser au maximum l'infiltration et de rejeter au réseau le trop plein.

#### Première hypothèse de projet :

Le projet prévoit un aménagement dans la continuité du profil créé à l'Est de la voie. Il s'agit d'un espace en zone 30 km/h composé d'un trottoir de 1,5m à 2m de large, de places de stationnement longitudinales en alternance avec des espaces verts, d'une voirie à double sens et d'un espace vert (enherbé) en limite de clôture. Ce projet ne prévoit pas de trottoir de part et d'autre ni de piste cyclable, les vélos circulent sur la chaussée.

#### Deuxième hypothèse de projet :

Aménagement de la voie en zone de partage 20km/h. Ce projet prévoit un trottoir de part et d'autre de la voie (pas nécessairement PMR car les piétons et cycles peuvent circuler sur la chaussée) ainsi que des espaces verts. Les places de stationnement longitudinales sont dessinées en marquage sur chaussée, les bordures dans cette proposition ont une hauteur de 2cm de façon à offrir un espace principalement dédié aux modes doux en incitant à la réduction de la vitesse.

### ▪ 2) *Echanges*

Une majorité de riverains portent leur intérêt sur la première proposition qu'ils estiment plus cohérente. D'une part elle s'inscrit dans la continuité de la première tranche déjà aménagée et d'autre part une vitesse limitée à 30km et des trottoirs détachés par une bordure, semblent plus

adaptés aux usages existants sur cette voie. Le positionnement du stationnement en alternance avec des espaces verts et en ponctuation le long de la voie, correspond également à leurs attentes.

Au vu des vitesses excessives pratiquées sur cette voie, les riverains demandent la mise en place d'un plateau ralentisseur au droit du croisement avec la rue E.Michelet ainsi qu'au niveau du croisement avec l'avenue du Thil. La métropole va étudier ces ajouts et précise que la nouvelle configuration du croisement avec l'avenue du Thil va inciter à une réduction de vitesse du fait du resserrement crée.

Des passages piétons (conformes aux normes pour personnes non voyantes) seront créés au niveau des deux plateaux.

La ville devra proposer un projet paysager afin de traiter les espaces végétalisés suivant les attentes des riverain, tout en anticipant sur les problématiques avenir notamment au niveau des plantations d'arbres et de l'entretien des bas côtés. Une démarche trottoir plantés est également lancée par la ville afin d'inciter les riverains à planter et entretenir des plantations en pied de façade, cette démarche sera étudiée lors de l'élaboration du projet paysage.

L'éclairage sera également requalifié dans la continuité de celui réalisé en amont de la voie.

### ▪ 3) Suite à donner

Lancement de l'étude hydraulique notamment les diagnostics hydrauliques dans l'idée d'engager des travaux au premier trimestre 2023.

Engagement des études d'enfouissements des réseaux en octobre 2022.

Modifications des projets des esquisses proposés en intégrant les remarques du CR.

Présentation d'un projet AVP aux riverains au cours du premier trimestre 2023.